



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

Formations  
«Comment s'inscrire»

\*\*\*

### PROCES VERBAUX

Comité de Direction

\*\*

Commission  
Départementale  
D'Arbitrage

\*\*

### FERMETURE

« CONGES  
ANNUELS D'ETE »

Du Jeudi  
22 Juillet 2020  
à 12h00

Au Mercredi  
25 Août 2021  
à 09h00



Egalement  
Consultable sur  
notre site  
internet

[http://  
districtvaldemarne.fff  
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



## Les candidatures 22ème Tournoi International U16 -2021- sont ouvertes !!

(Cahier des charges : 1 Terrain en herbe en bon état + éclairage + minimum 4 vestiaires)

Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention  
de Monsieur le Président du District du val de marne.



## Les candidatures de la prochaine Assemblée Générale du District du Val de Marne de Football « Samedi 2 ou 9 Octobre 2021 »



Assemblée Générale

### sont ouvertes !!

(Cahier des charges : 1 grande salle ( 250 places assises) + 1 Estrade +  
Hall d'accueil + 2 petites salles )

Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention  
de Monsieur le Président du District du val de marne.

## « ENGAGEMENTS CLUBS » 2021/2022

**vous ont été adressé par mail + à l'intérieur du journal + site internet**

Comment bien compléter votre dossier :

\***IMPRIMER** la feuille des «Engagements Coupes», **COMPLÉTER** et **CAJETER** avec le règlement correspondant au District du Val de Marne 131 boulevard de la République 95000 Champsigny-Marne. (soit par chèque, virement ou bien en la déposant à nos guichets pour les règlements en espèces) .

\*Joindre les fiches terrains lors de l'envoi de vos engagements :

FICHE TERRAINS « SAISON 2020 & 2021 » - **Annexe 1**

FICHE TERRAINS « FUTSAL » (Championnat et coupe) – **Annexe 2**

Attention !! Prendre connaissance de la note « INFORMATIONS » - **Annexe 3**

**La date limite de dépôt pour l'ensemble de ces documents est fixée au 30 Juin 2021.**



## INFORMATION

Les mesures adoptées par le gouvernement ainsi que celles de la Fédération Française de Football pour faire face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19 continuent d'impacter fortement notre activité.

**Modalités de reprise de l'activité pour le mois de**

Le District du Val de Marne sera ouvert au Public (*Réception de préférence sur RDV ou Convocation*) et joignable téléphoniquement aux heures de présence physique du personnel.

**JUIN = \*Mardi, Mercredi, Jeudi\* de 9h00 à 17h00**

**JUILLET = \*Lundi, de 14h00 à 17h00**

**Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi \* de 9h à 17h00**

**Edition N° 546 du Jeudi 24 Juin 2021**

# COMMUNIQUES

# INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

\*Documents & \* Procès-Verbaux

## MEDAILLES DISTRICT 94

Pour la saison 2020/2021 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (*bulletin en annexe du journal*) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

- **Condition d'attribution :**

- Posséder une licence dirigeant(e)

- Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.

Jusqu'au 30 Juin 2021 (aucune demande ne sera acceptée après cette date)

## CALENDRIERS 2021/2022

Les Clubs qui ont des demandes spécifiques (*alternances, composition de groupes, etc...*) sont invités à nous adresser un mail avant le 05 Juillet 2021 en précisant leurs desideratas.

## LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2021/2022

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2021 & 2022**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

*District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés*

*94500 Champigny sur Marne ou par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)*

# TROPHEE CHAMPIONS 2018/2019

## RAPPEL URGENT

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2018/2019 sont invités à les retourner au District :

### Champions D1 :

U19	FONTENAY US
-----	-------------

### Vainqueur Challenge du « Fair-Play » -Coupe du Préfet du Val de Marne :

A.MIMOSA MADA SPORT
---------------------

### Pour information :

Non-retour des trophées, Challenges, ou restitution en mauvais état 155.00 €

## INFOS DIVERSES

### Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

**Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.**

### **Précision suite à la saison blanche :**

 Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

# Engagements Coupes du Val-de-Marne de Football

Saison 2021-2022



**A retourner impérativement avant le 30 juin 2021**

**Ne pas oublier le règlement correspondant sinon le dossier ne sera pas pris en considération.**

Nom du club : .....

N° d'affiliation : .....

Téléphone du correspondant : .....

Type de compétitions	Engagements Coupes	Nombre d'équipes engagées	Montant en € <i>par équipe</i>	Cout en €
<b>Samedi après-midi</b>	U14 VDM (Max. 1 équipe)		X 15,20 €	
	U14 Amitié (Max. 6 équipes)			
	U14 District (Max. 1 équipe)			
	Séniors Entreprise (Max. 3 équipes)			
	U15 Féminines (Max. 4 équipes)			
	U18 Féminines (Max. 4 équipes)			
	Séniors Féminines (Max. 4 équipes)			
<b>Dimanche matin</b>	CDM (Max. 5 équipes)			
	Anciens (Max. 5 équipes)			
	+ 45 ans			
<b>Dimanche après-midi</b>	U16 VDM (Max. 1 équipe)			
	U16 Amitié (Max. 6 équipes)			
	U16 District (Max. 1 équipe)			
	U18 VDM (Max. 1 équipe)			
	U20 VDM (Max. 2 équipes)			
	Séniors VDM (Max. 1 équipe)			
	Séniors Comité (Max. 6 équipes)			
<b>Futsal</b>	Seniors Futsal (Max. 4 équipes)			

**A titre exceptionnel pas de cotisation cette saison - Cotisation obligatoire : 40,00 €**

**TOTAL GENERAL : ..... €**

Date et signature du Président

Mode de règlement

- Chèque à l'ordre du **District du Val de Marne de Football**
- Virement bancaire** (joindre une preuve d'exécution)
- IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906
- BIC : BREDFRPP
- Espèces** (à l'accueil du district)

En cas de difficulté pour compléter le dossier, veuillez contacter le secrétariat au **01.55.96.11.00**

**A envoyer à**  [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)



## INFORMATIONS IMPORTANTES

Saison 2021/2022



### DEFRAIEMENT DES ARBITRES PAR VIREMENT

Les Clubs ont adopté lors de l'Assemblée Générale du 14 Octobre 2017 à Choisy :

« le défraiement des arbitres par virement » **La mesure continue pour la saison 2020/2021**

*-Nous transmettre rapidement votre nouveau RIB si changement de domiciliation de banque-*

**TOUS LES CLUBS AURONT UN PRELEVEMENT UNIQUE DE « 10 EUROS » POUR LA SAISON –Frais Bancaires- sur le dernier prélèvement.**

### Alternances clubs

**Pour les alternances, le District utilisera les feuilles d'engagement de la LPIFF.**

**Pensez à les remplir clairement pour une meilleure gestion de vos demandes.**

### Renseignements Clubs

Tous les Clubs doivent obligatoirement via FOOTCLUBS mettre à jour les coordonnées des Membres (Noms & Prénoms & Fonctions, Adresses, Téléphone, Fax etc...)

#### **ATTENTION IMPORTANT :**

S'il manque un des Membres suivants constituant le bureau de votre club : **PRESIDENT & TRESORIER & SECRETAIRE** et/ou que « **ce Bureau** » n'a pas été validé par vos soins, **vous ne pourrez pas accéder aux menus :**

«Organisation/Membre du club» ou «Licences/Renouvellement» ou «Licences/Demande» ou «Educateurs/Renouvellement» ou «Educateurs/ Demande»

Par ailleurs, nous demandons **à tous les clubs** de bien renseigner le « **RESPONSABLE SECURITE** » (Son rôle consiste à être l'interlocuteur privilégié dans le cadre de classement d'un match « Sensible » et/ou auprès des services de Police et du Commandant Delord, référent de notre Département de la Lutte contre les incivilités).

### Cotisation

**A titre exceptionnel pas de cotisation cette saison.**

La cotisation est maintenue à **40€** cette saison pour tous les Clubs Val de Marnais, *hormis ceux évoluant en critérium du Samedi Matin, après-midi et Lundi*, couvrant notamment la contribution au journal numérique et l'hébergement des adresses mails officielles.

### Arbitrage

☞ Les licences Arbitres sont **saisies par les Clubs.**

-La ou les demande(s) arbitre(s) pré-imprimée(s) sont à télécharger sur le site de la LPIFF = <https://paris-idf.fff.fr/documents/?cid=289>

-L'Arbitre fournit à son Club une photo d'identité OBLIGATOIRE puis il remplit et signe la demande de licence en prenant soin de compléter toutes les rubriques afin d'éviter un refus

-Le Club scanne la demande de licence + la photo et les transmet à la Ligue via FOOTCLUBS pour validation

**VALIDATION DE LA DEMANDE DE LICENCE PAR LE SERVICE ARBITRAGE DE LA LIGUE.**

**LA LICENCE RESTE TOUJOURS BLOQUEE AVEC LA PIECE MANQUANTE**

**« EN ATTENTE VALIDATION MEDICALE »**

**Attention, la représentativité de votre club ne sera effective que lorsque le ou les Arbitre(s) auront fait le nécessaire auprès de la CRA ou de la CDA (Questionnaire de renouvellement, dossier médical).**

## **Foot-Reduit -Toutes Catégories :** *U6/U7-U8/U9-U10/U11-U12/U13 Filles et Garçons*

Les inscriptions s'effectueront par formulaire qui sera adressé à tous les clubs prochainement.

### **Formulaires à jour sur notre site internet**

- ☞ 1 Demande de classification « match sensible »
- ☞ 1 Demande d'arbitre
- ☞ 1 Demande d'arbitre tournoi
- ☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ 1 Demande d'arbitre tournoi
- ☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ **Les demandes de changements de lieu, d'horaire et de date se font via FOOTCLUB**

### **Constitution des Calendriers** *(nous utiliserons les fiches d'engagements de la LPIFF)*

**Pour information : Dans la mesure du possible :**

**Les U18 et les U16** doivent jouer en alternance quelque soit le nombre d'équipes

**Les U18** jouent en lever de rideau de l'équipe "Seniors" 1.

**Les U16** jouent en lever de rideau de l'équipe "Seniors" 2.

Dans le cas où ces équipes évoluent sur un autre terrain, elles doivent jouer obligatoirement le même jour que l'équipe Seniors 1 ou 2

### **Coupes du Val de Marne 2021/2022**

Si vous souhaitez que votre club ne participe pas à une ou plusieurs Coupes Départementales Comité, Challenge Amitié, CDM & Anciens, Entreprise, il vous suffit de nous le signaler sur un courrier à en-tête du club en précisant bien l'équipe, la catégorie et la Coupe à laquelle vous ne désirez pas l'engager.

**Rappel important :** L'engagement des équipes « supérieures » est obligatoire

### **Mails-Rappel**

Seuls les courriers adressés à partir de l'adresse messagerie officielle qui vous a été attribuée par la Ligue de Paris Ile de France de Football sous la nomenclature suivante : .....@lpiff.fr seront traités par le Secrétariat Administratif du District du Val de Marne.

**Pour information :**

Votre boîte mail officielle (....@lpiff.fr) doit être consultée et nettoyée régulièrement afin d'éviter qu'elle ne soit saturée. Au-delà du quota autorisé (75 MO), elle risque d'être bloquée et de vous priver d'informations essentielles pour la vie de votre club.

Un mail contenant toute la procédure pour régulariser la situation, lorsque vous approchez ou dépassez la taille autorisée est adressé. Dès réception de ce mail, suivez les procédures pour la messagerie dans la rubrique **Infos pratiques** sur le site de la Ligue. Attention aux adresses mails que vous nous indiquez dans **FOOTCLUBS**, parfois celles-ci sont erronées ou n'existent plus. Pour tous les renseignements complémentaires vous pouvez joindre le service informatique, de préférence par mail ou par téléphone au 01.42.44.12.10 de 9h30 à 12h30 uniquement. **Merci de bien vouloir prendre note de ces informations importantes.**

**FICHE TERRAINS - SAISON 2021/2022**

POUR DESIGNATIONS D'ARBITRES OFFICIELS

A RETOURNER  
AU DISTRICT

<b>N° Affiliation</b> .....	Les informations inscrites sur cette feuille seront utilisées <b>toute la saison</b> En cas de changement en avertir <b>immédiatement</b> le District. Remplir uniquement les cases vous concernant de façon lisible- Merci
<b>Nom du Club</b> .....	

<b>SENIORS</b>	<b>Horaire Officiel Championnat :</b> <b>15H00</b> Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : ..... Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : .....
Equipe ①- Division .....Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ② Division .....Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ③- Division .....Terrain :(Nom et Adresse).....	
<b>Terrain Coupe VDM Seniors</b> ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : _____	<b>Terrain Coupe VDM Amitié</b> ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : _____
<b>U20</b>	<b>Horaire Officiel Coupe :</b> <b>13H00</b>
Terrain Coupe VDM U20 : ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : _____	
<b>U18</b>	<b>Horaire Officiel Championnat :</b> <b>13H00</b> Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : ..... Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : .....
Equipe ①- Division .....Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ② Division .....Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ③- Division .....Terrain :(Nom et Adresse).....	
<b>Terrain Coupe VDM U18</b> ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : _____	<b>Terrain Coupe Amitié U18</b> ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : _____
<b>U16</b>	<b>Horaire Officiel Championnat :</b> <b>13H00</b> Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : ..... Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : ..... Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : .....
Equipe ①- Division .....Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ② Division .....Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ③- Division .....Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ④- Division .....Terrain :(Nom et Adresse).....	
<b>Terrain Coupe VDM U16</b> ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : _____	<b>Terrain Coupe Amitié U16</b> ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : _____



<b>U14</b>	<b><u>Horaire Officiel Championnat</u> : 16H00</b> Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : ..... Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : ..... Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : .....
------------	--

Equipe ①- Division .....	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe ② Division .....	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe ③- Division .....	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe ④- Division .....	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe ⑤- Division .....	Terrain : (Nom et Adresse).....

<u>Terrain Coupe VDM U14</u> ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : _____	<u>Terrain Coupe Amitié U14</u> ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : _____
---	--

<b>CDM</b>	<b><u>Horaire Officiel Championnat</u> : 09H30</b>
------------	--

Equipe ①- Division .....	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe ② Division .....	Terrain : (Nom et Adresse).....

<u>Terrain Coupe VDM "CDM"</u> ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : .....
---

<b>ANCIENS</b>	<b><u>Horaire Officiel Championnat</u> : 09H30</b>
----------------	--

Equipe ①- Division .....	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe ② Division .....	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe ③- Division .....	Terrain : (Nom et Adresse).....
Critérium + 45 ans .....	Terrain : (Nom et Adresse).....
Critérium + 55 ans (Foot à 7).....	Terrain : (Nom et Adresse).....

<u>Terrain Coupe VDM Anciens</u> ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : _____	<u>Terrain Coupe VDM Anciens + 45 Ans</u> ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : _____
---	--

<b>FEMININES D1</b>	<b><u>Horaire Officiel Championnat</u> : 16H00</b>
---------------------	--

Equipe ①- Division .....	Terrain : (Nom et Adresse).....
--------------------------	---------------------------------

<u>Terrain Coupe VDM "Féminines »</u> ..... Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez : .....
--

<b><u>Observations</u></b> : ..... ..... .....
--

**FICHE A RETOURNER AVANT LE 30 JUIN 2021**  
 En cas de non retour de cette fiche, aucune désignation d'Arbitre ne sera effectuée



# DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

131, Bld des Alliés 94500 - Champigny sur Marne

site internet : <http://districtvaldemarne.fff.fr>

## SAISON 2021/2022

**A RETOURNER  
AU DISTRICT**

### Fiche Terrains

## CHAMPIONNAT & COUPES

# FUTSAL

*(A compléter impérativement si vous avez une équipe FUTSAL)*

NOM du CLUB:

N° Affiliation :

NOM DU CORRESPONDANT FUTSAL :

Adresse :

N°.....RUE.....C.P.....VILLE.....

Tél. : .....

#### **EQUIPE 1 : DIVISION .....**

Nom de la salle pour le championnat : .....

Adresse :

N°.....RUE.....C.P.....VILLE.....

DISPONIBILITES : Jours : ..... Début de la rencontre : .....H.....

#### **EQUIPE 2 : DIVISION .....**

Nom de la salle pour le championnat : .....

Adresse :

N°.....RUE.....C.P.....VILLE.....

DISPONIBILITES : Jours : ..... Début de la rencontre : .....H.....

#### **EQUIPE 3 : DIVISION .....**

Nom de la salle pour le championnat : .....

Adresse :

N°.....RUE.....C.P.....VILLE.....

DISPONIBILITES : Jours : ..... Début de la rencontre : .....H.....

**A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 JUIN 2021**

EN CAS DE DIFFICULTE POUR REMPLIR CETTE FEUILLE

CONTACTER LE SECRETARIAT ADMINISTRATIF AU 01.55.96.11.00

(Joindre obligatoirement en annexe à la fin de la page des photos de Gymnases)



# DEMANDE DE MEDAILLE



Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2020 /2021

Remise à l'Assemblée Générale du District 94  
(Octobre 2021)

JE SOUSSIGNÉ(E) : .....

PRÉSIDENT(E) DU CLUB : .....

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

LICENCE DIRIGEANT N° : .....

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) : .....

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR : .....

.....

.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) : .....

.....

.....

## JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

**BRONZE (1) - 15 années** en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

**ARGENT (1) - 5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

**VERMEIL (1) - 5 années** d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

**OR (1) - 5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Vermeille

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DE BRONZE                   |\_|\_|\_|\_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT                   |\_|\_|\_|\_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DEVERMEIL               |\_|\_|\_|\_|

A .....

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB

LE .....



## CATEGORIES D'AGE

2021-2022

### HOMMES

### FEMMES

HOMMES		FEMMES	
CATEGORIE	PRATIQUES	CATEGORIE	PRATIQUE
		NAISSANCE	
<b>SENIORS</b>	Licence Seniors	<b>2001</b>	
<b>U20</b>	Licence U20 Licence U19	<b>2002</b> <b>2003</b>	<b>SENIORS F</b> Licence U20F Championnat Foot à 11
<b>U18</b>	Licence U18 Licence U17	<b>2004</b> <b>2005</b>	<b>U18F</b> Licence U18F Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11
<b>U16</b>	Licence U16 Licence U15	<b>2006</b> <b>2007</b>	<b>U15F</b> Licence U15F Championnat D à 7 ou R à 11
<b>U14</b>	Licence U14 Licence U13	<b>2008</b> <b>2009</b>	<b>U13F</b> Licence U13F Critérium départemental ou Mixité Garçon
<b>U13</b>	Licence U13 Licence U12	<b>2009</b> <b>2010</b>	<b>U12F</b> Licence U12F
<b>U11</b>	Licence U11 Licence U10	<b>2011</b> <b>2012</b>	<b>U11F</b> Licence U11F Licence U10F Critérium départemental ou Mixité Garçon
<b>U9</b>	Licence U9 Licence U8	<b>2013</b> <b>2014</b>	<b>U9F</b> Licence U9F Licence U8F Critérium départemental ou Mixité Garçon
<b>DEBUTANTS</b>		<b>2015</b> <b>2016</b>	<b>DEBUTANTES</b> <b>U7F</b> Licence U7F Licence U6F Mixité Garçon
<b>U7</b>	Licence U7 Licence U6		<b>DEBUTANTES</b> <b>U7F</b> Licence U7F Licence U6F Mixité Garçon

# Procès-Verbaux



# COMITE DE DIRECTION

Réunion plénière du lundi 31 Mai 2021

(Visio)

PROCES-VERBAL

Présidence de M. Denis TURCK

**Membres présents :**

Mmes Estelle BATHENAY, Pascale CHOQUET, Patricia GUILIANI, Sandrine IACOVELLA,  
MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Francis DELAGE, Régis ETIENNE, Jean Jacques FOPPIANI, Bruno FOLTIER, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Edgard KOUNDE, Jean Pierre MAGGI,

**Assistent :** Mme Lili FERREIRA (Directrice Administrative), José DIAS (CDA) (*Partiellement*),

**Absents Excusés :** Dr BOLOURIAN Mani, Hervé HAPPY (CTD)

## PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

Réunion du 24 Mars 2021

Le Procès-verbal a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Bureau du Comité du 07 Mai 2021

Le procès-verbal du bureau est validé à l'unanimité, après avoir donné quelques explications sur les points « **Pour action** » ci-après :

### 1- Site internet

✚ Le Secrétaire Général, Patrick DARDENNES va passer voir Flore en charge des changements.

### 2- Communication

✚ Le Secrétaire Général Adjoint, Henri BAQUE, responsable de ce dossier doit adresser à Lili FERREIRA, tous les documents « Définitifs » validés

Il fait une synthèse des documents validés à ce jour (adressés par mail à tous les membres) :

- La Charte « Président-e » (Septembre)
- Les Chartes « Educateurs » Fiche 1 à diffuser, Fiche 2 pour Septembre 2021
- Proposition validée, après avoir effectué de légers changements, pour la création de panneaux en direction des parents.

**Action :** Réunion à prévoir (Groupe de travail : Francis DELAGE) pour les BD proposées en direction des enfants : « Mamy Paulette »

### 3- Services civiques

- ✚ Présentation du projet 2021/2022 au cours de la conférence avec les Clubs du 26 mai 2021
- ✚ Diffusion en direction des Clubs, à partir de début juin appel à candidatures et rétro planning prévu des différentes dates clés du dispositif.

*Patrick DARDENNES, Secrétaire Général, refait un point sur les diverses missions en précisant que les candidatures qui seront reçues au District devront, pour chaque candidat, avoir le détail de la ou des mission(s) pour la saison 2021/2022.*

*Il communique les dates importantes pour ce dossier :*

#### Rétro-planning 2021/2022

**09 Juin 2021** : Envoi aux Clubs du dossier « Service-Civique »

- ✚ Missions, Rôles et Calendrier
- ✚ Fiche de présentation des demandes : Mission détaillé par service Civique

**30 Juin 2021** : Retour par les Clubs des demandes : Mission détaillée pur chaque service civique souhaitée

**2 Juillet 2021** : Décision d'attribution (Prise en compte des agréments extérieurs services civiques déjà obtenus)

**Du 5 au 21 Juillet 2021** : Enregistrement des dossiers au District et prise de rendez-vous : Validation du dossier et entretien avec chaque Service Civique et son Tuteur

**24 Septembre 2021** : Réunion signature « Services-Civiques et Tuteurs » - Présentation des différents RDV (Formation : Prise en charge de 3 sessions – participation club : 50 €/mois /par volontaire

**1<sup>er</sup> Octobre 2021** : Début de la Mission

**Action** : Communication à faire en direction des Clubs et article à diffuser sur notre site internet.

#### 4- Formation dirigeants :

- ✚ A ce jour, malgré la diffusion et plusieurs relances par mail et une téléphonique, nous avons été contraints d'annuler le module 1 qui devait se dérouler sur deux dates (29 Mai et 12 Juin) par manque de candidats.
- ✚ Pour le **MODULE 2** : « **Optimiser les ressources financières de son club** »: les présidents, les trésoriers voire tout autre dirigeant traitant des finances du club » prévu le 05 Juin 2021 - (2 Candidats à ce jour).

**Action** : Le **MODULE 1** ayant été annulé par manque de candidats (3 inscriptions), les formateurs du District vont les contacter pour voir avec eux les difficultés et essayer de les aider, soit :

HEIDER	José	THIAIS F.C.
DESCAMPS	Mélanie	MAISONS ALFORT F.C.
BOUDJEDIR	Karim	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.

#### Interventions :

- ✚ Henri BAQUE suggère que les modules soient proposés sur d'autres créneaux horaires dès la saison prochaine
- ✚ Régis ETIENNE, Vice-Président Délégué, qui propose qu'une réflexion soit menée car selon le nombre de licenciés, les clubs n'ont pas le même besoin en terme de formation.

**Action :** Prendre en compte toutes ces remarques lors de la mise en place des sessions qui seront proposées pour la saison prochaine. Afin de cibler au mieux et de sensibiliser les Présidents-es, un listing des coordonnées des Présidents et un état des licenciés par club sera adressé à tous les Membres du Comité.

#### 5-Suite à la création du District Parisien

- ✚ La fiche de poste et le recrutement d'un jeune en contrat d'alternance ou d'apprentissage sont en cours
  - ✚ En ce qui concerne le cursus BMF, un dossier candidature a été fait pour une jeune femme qui devrait intégrer l'équipe technique trois jours par semaine dès septembre
  - ✚ Trouver au sein du Comité de Direction un volontaire pour être « Instructeur » sur les dossiers Disciplinares
- Après un tour de table, le choix d'un instructeur est reporté au prochain Comité de Direction.

**Action :** Mme Lili FERREIRA doit adresser à tous les membres un modèle « Dossier Instruction » et le règlement disciplinaire « Bonne Pratique ».

#### 6- Divers :

- ✚ Tout ce qui concerne les Clubs (Engagements Coupes, Relevés, soldes clubs parisiens) a été fait.

## RUBRIQUE Félicitations & Nécrologie

#### Félicitations :

- ✓ à **Marc VINCENTI** pour son intégration en tant que Directeur Administratif au District Parisien de Football.

#### Nécrologie :

- ✓ Décès de **M. Michel LECOINTE**, ex-Président du District des Yvelines
- ✓ Décès de **M. Gérard JACQUES**, Dirigeant du club de Communaux Maisons Alfort
- ✓ Décès de **M. Issam BENAYAD**, licencié au Club AS UltraMarine
- ✓ Décès de **Mme Mireille SOREL**, épouse d'un Arbitre officiel du District (action commune District/UNAF94)

A leurs familles, à leurs proches, à leurs clubs et au District des Yvelines, le District du Val de Marne adresse ses très sincères condoléances.

Intervention de MM. Henri BAQUE précise que **M. Issam BENAYAD** est décédé en voulant porter assistance, par un acte de bravoure, à une personne qui se noyait.

M. Jean-Jacques FOPPIANI, qui connaît bien le club a communiqué les informations sur l'hommage qui lui sera rendu : \* Dimanche 13 juin 2021 : Match de gala à 15h00 au Stade Gosnat à Vitry sur Seine Le Président du District sera présent.

## REUNION REVISION DES REGLEMENTS

En vue de la révision des Règlements du District, un groupe de travail se réunira au District, le **mardi 22 juin 2021 à 10H00**.

Un courrier va être adressé à tous les membres composant le groupe de travail.

**Mme POLICON Marie-Thérèse, MM. Patrick DARDENNES, Henri BAQUE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques FOPPIANI et Jean Jacques COMBAL**



## CHALLENGES : FAIR-PLAY & DYNAMIQUE

Le Comité met en place, un groupe de travail qui aura en charge de mener une réflexion sur des éventuelles évolutions de ces deux Challenges.

### Constitution du Groupe de Travail :

Mmes Estelle BATHENAY, Sandrine IACOVELLA, MM. Régis ETIENNE, Patrick DARDENNES, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Pierre LACHASSAGE

**Action :** Patrick Dardennes proposera une date de réunion au groupe de travail

### A noter :

- ✚ Pour le Challenge du « **Fair-Play** », si des propositions de modifications sont décidées, celles-ci feront l'objet d'un vote à l'Assemblée Générale et ne pourront être mises en application que pour la saison 2022/2023.
- ✚ Pour le Challenge Dynamique, le Comité de Direction à toute liberté

## REUNION COMMISSAIRES DU DISTRICT

Patrick DARDENNES présente le déroulé et les propositions de présentation pour les intervenants lors des réunions Commissaires du District aux dates suivantes :

- ✓ Mardi 1er juin 2021 à 18h00
- ✓ Jeudi 3 juin 2021 à 18h00
- ✓ Lundi 14 juin 2021 à 19h00 (pour tous les Commissaires Techniques)

### Il rappelle les Objectifs :

- ✚ Reprendre contact avec les commissaires
- ✚ Informer sur la nouvelle organisation du district (Pôles / Commissions)
- ✚ Communiquer sur les dossiers en cours

**Action :** Adresser à tous les Membres le diaporama qui va être diffusé

### Rappel à faire lors de ces réunions :

- ✚ Journée festive « SE RETROUVER » pour tous les Commissaires le [SAMEDI 19 JUIN 2021 à partir de 9H00](#)  
Tel que précisé lors de l'invitation, cette journée, se voudra sportive pour les plus courageux avec possibilité de participer à un **Golf Foot** au Parc du Tremblay ou à un **Futnet** au Siège du District de 9H à 12H, mais peut-être uniquement festive pour tous : **Apéritif buffet** (Extérieur) à partir de 12H00.

## FOOTBALL ANIMATION

Le District propose et organise des plateaux aux dates suivantes : **SAMEDIS 12 – 19 et 26 JUIN 2021**

Le but étant de proposer une activité après cette longue trêve, tout en laissant souplesse et liberté aux clubs pour participer ou pas à ces journées, avec un engagement par date.

Un formulaire d'inscription à compléter et à retourner avant le jeudi 03 juin 2021 a été mis en ligne et envoyé à tous les Clubs. Les clubs ont fait la « bascule » sur la saison à venir, donc les catégories retenues sont celles de la saison prochaine :

## «U7 (2015)» & «U8-U9 (2013-14)» & «U10-U11 (2011-12)»& «U12 (2010)»

### REPRISE DES PRATIQUES DU FA LES 12-19-26 JUIN 2021

CATEGORIE	PRATIQUE	JOUR	HORAIRE	FORMULE
U7	FOOT A 4	SAMEDI	13H	16 EQUIPES U7 SUR TERRAIN FOOT A 11
U8-U9	FOOT A 5	SAMEDI	10H	4 EQUIPES U8 + 4 EQUIPES U9 SUR TERRAIN FOOT A 11
U10-U11	FOOT A 8	SAMEDI	14H30	4 EQUIPES U10 + 4 EQUIPES U11 SUR TERRAIN FOOT A 11
U12	FOOT A 8	SAMEDI	10H	8 EQUIPES U12 SUR TERRAIN FOOT A 11

Le **Vendredi 04 Juin 2021** tous les plateaux seront en ligne sur notre site :

**Rubrique : « PRATIQUES » et sous-rubrique : « FOOTBALL ANIMATION »**

*Le Président, Denis TURCK, souhaite que le Comité de Direction puisse être présent (selon leur disponibilité et selon les plateaux) sur ces actions ainsi que certains Membres de la Commission Technique.*

*Une dotation sera faite aux Clubs qui participeront.*

**Action :** Le calendrier des plateaux sera adressé à tous les Membres.

## TOURNOI INTERNATIONAL U16

La Fédération Française de Football ayant donné son aval pour le Tournoi International des U16, il se déroulera du 31 Octobre au 7 Novembre 2021.

**Les rencontres se dérouleront le mardi 2/11, jeudi 4/11 et samedi 6/11 (Journée Finale).**

Retro-planning interne de l'organisation :

Avril & Mai

Prise de contact avec la FFF pour lancer l'organisation (équipes, dates du tournoi...)

Demande de subventions (Créteil, CD)

Juin

Réservation Hôtel par la FFF

Appel à candidatures terrains Ville

Juillet

1<sup>er</sup> jet d'affiches (équipes + installations villes)

Recherche interlocuteurs pour chaque délégation

Fin Aout

Annonce du tournoi aux médias

Septembre

Visite des installations -

Demande de positionnement des bénévoles du District

Mise au point pour l'organisation entre District & Villes & Clubs

Préparation journalière du Tournoi jusqu'au début de la compétition

## RETOUR SUR LA CONFERENCE AVEC LES CLUBS DU 26 MAI 2021

Le mercredi 26 mai 2021 s'est déroulée la 3<sup>ème</sup> visioconférence avec les Présidents de clubs ou leurs représentants. 20 Clubs présents à ce rendez-vous.

Cette conférence a permis d'échanger plusieurs sujets :

- ✚ **Modalités pour l'organisation d'Assemblées Générales à distance**  
Préconisation : modifier les Statuts des Associations pour les saisons à venir  
(Une dérogation avait été mise en place jusqu'au 30 Juin 2021 pour le moment)
- ✚ **Activité partielle** (Pas possible pour les Educateurs qui ne sont pas salariés)
- ✚ **Aides financières possibles**
- ✚ **Pass'Sport** (Toutes les informations mises en ligne sur notre site internet)
- ✚ **Précision sur le Fond de Solidarité** (Conditions et mode de saisie – Condition : Avoir au moins un salarié)
- ✚ **Présentation du dispositif « Services Civiques »**

**Action :**

- ✚ Mettre sur le site internet un compte rendu détaillé des points abordés

## **COURRIERS : FFF / LFA / LPIFF / DIVERS**

### **DISTRICT 94**

Amicale des Educateurs 94 = Nouveau Bureau au 24/04/21-Président M. GRESSIEN Georges  
Demande de précisions du District

### **FFF**

19/03/21 = Communiqué de presse « Une seule couleur, celle du maillot » Journée Internationale de lutte pour l'élimination de la discrimination raciale du 21/03/21  
22/03/21 = Webinaire du 25/03/21 « Projets Sportifs Fédéraux »  
24/03/21 = Communiqué de presse « décision concernant les Compétitions amateurs »  
30/03/21 = La lettre du Football Amateur n°13  
08/04/21 = Précision décret – Tableau actualisé du Ministère des Sports à venir  
09/04/21 = Webinaire du 15/04/21 « Programme Educatif Fédéral dans son club »  
09/04/21 = Offre stage de Football au CNF Clairefontaine Vacances Eté et Toussaint  
10/04/21 = Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 08/04/21  
12/04/21 = Programme d'accompagnement scolaire « Révisez pendant les vacances » en Ligne  
23/04/21 = Communiqué FFF- Décisions concernant les Championnats D2 Féminine et N2 Masculin  
26/04/21 = Le nouvel univers du PEF  
27/04/21 = Webinaire du 29/04/21 « La préparation mentale »  
07/05/21 = Envoi des kits de récompenses pour l'opération « Foot à l'Ecole »

### **LFA**

08/04/21 = Canet Noir, décès de M. Michel LEBLANC, Ancien Président du District de l'Yonne de Football  
23/04/21 = Réunion Commune des Collèges en visio conférence – du 11/05/21  
01/05/21 = Résultats des votes Election LFA du 30/04/21

### **DTN**

06/04/21 = Confirmation de la DTN des dates du Tournoi International U16 (1<sup>er</sup> Novembre/7 Novembre 2021)

## **ANPDF**

07/04/21 = Courrier de M. Marc TOUCHER concernant l'élection de la LFA du 30/04/21

## **LPIFF**

26/03/21 = Réunion Coordination CT DAP – Mise à disposition le 09/04/21

01/04/21 = Statistiques des Terrains arrêtées au 01/04/21

07/04/21 = Présentation des nouveaux règlements des terrains et éclairages

03/05/21 = Arrivée de Tarek HASSAN-FLAMENT nouveau correspondant informatique LPIFF

05/05/21 = Visio Conférence avec M. KARAM, Vice-Président de la région IDF le 10/05/21 « Plan de sauvegarde des clubs »

12/05/21 = Envoi des engagements LPIFF aux clubs

21/05/21 = Conséquences des décisions du COMEX des 6 et 20 mai 2021

### **Quelques précisions**

#### **Sur la durée de validité du cachet mutation**

*Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.*

*Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».*

*Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.*

*A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.*

#### **Vacances suite au départ des équipes parisiennes**

*Cf. PV du COMEX du 06.05.2021 (points 2 & 3 du chapitre « Compétitions »).*

*En résumé, les vacances créées par le départ des équipes parisiennes seront comblées selon les modalités définies dans le Règlement du District (sur la base du classement de la saison 2019/2020) sauf si le fait de ne pas combler la ou les vacances permet de retrouver la structure « normale » du Championnat dès le début de la saison 2021/2022.*

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL 94**

13/04/21 = Challenges des Présidents 2021 – Demande de subvention du projet (Dossier envoyé)

## **CDOS**

18/03/21 = Formation Sport-Santé des 7 & 8 mai 2021

## **DDCS**

06/05/21 = Sessions de sensibilisation « Prévention des violences et dérives sexuelles » Avril/Mai/Juin/Juillet 2021

## **CLUBS**

20/04/21 = Décès de M. Gérard JACQUES, Dirigeant du club de Communaux Maisons Alfort

02/05/21 = IVRY US = Candidatures Assemblée Générale du 14/05/21

17/05/21 = VITRY CA = « Création d'un groupement Ecole de Football Filles & Garçons » avec AS Ultra Marine & Olympique Club Ivry

## **DIVERS**

### **AFSVFP**

-16/03/21 = Assemblée Générale du 25/03/2021 (Dossier complet)

-21/04/21 = Procès-verbal du Conseil d'Administration du 07/04/21

-06/05/21 = Forum National « L'arbitrage, victime ou source de violence » le 03/06/21

AEF -26/04/21 = Représentants au Collège des Autres Acteurs de la LFA aux élections du 30/04/21

FFMJSEA94 -28/04/21 = Assemblée Générale par vote Electronique du 22/05/21

COSMOS -06/05/21 = Convocation Assemblée Générale du 09/06/21

Assemblée Nationale -10/05/21 = Complément récapitulatif des aides aux associations

## TECHNIQUE

### Les diverses actions prévues :

- **12-19-26 juin** : Reprise des Plateaux U7-U8-U9-U10-U11-U12 sur libre inscription
- **Juin** : Opération Foot à l'Ecole- Intervention dans les écoles + rencontres finales de circonscription
- **Juin** : Collaboration avec le CDOS et d'autres Comités Sportifs sur les discriminations et la violence dans le sport
- **SNU** : De manière prévisionnelle, des interventions sur une tranche horaire 17h-19h
  - mardi 22 juin
  - vendredi 25 juin
  - lundi 28 juin
  - mercredi 30 juin

*Les interventions auront lieu sur le site de Villecresnes, site qui possède les terrains. Une seule salle à disposition qui serait assez grande pour accueillir les deux groupes.*

- **6 juin** : Challenge National du Programme Educatif Fédéral (Nb de club engagés)
- **10 juin** : Commission de labélisation Jeunes et Féminines (nb de clubs)
- **12 juin** : Reprise Futsal – Format foot 5 au District
- **14 juin** : Commission Technique au District (19h00)
- **16 juin** : Intervention Premier de Cordée
- **17 juin** : Commission Féminine au District
- **19 juin** : Matinée avec les membres de commission : Golf foot et Futnet
- **20 juin** : Plateau Féminin à Thiais – 11h/13h
- **17 juin** : MSP Visio U9
- **24 juin** : MSP Visio U11
- **26 juin** : MSP complémentaire District
- **Début juillet** : Opération « Quartiers Solidaires Jeunes », avec Villejuif, Arcueil, Chevilly ou Cachan

**Un débat s'est engagé par plusieurs membres sur le développement du Futsal chez les jeunes, la problématique des équipements (pas assez de gymnases) et un réel souci si intégration de cette mesure dans la demande de LABELISATION.**

### LABELS « FEMININS »

500031	AS Choisy-le-Roi	Bronze
500138	CO Vincennois	Argent
500568	Paris FC	Or
512963	Thiais FC	Argent
523264	Paris 13 Athletico	Or
529210	ES Vitry	Argent
532125	APAC	Argent
542388	Maisons-Alfort FC	Argent
563822	Ecole Plesseenne de F.	Argent
739890	St Maur F. Football VGA	Or
860294	Villeneuve Académie FC	Argent

## Les modules de formations :

### **Intervention de Francis DELAGE :**

- ✚ **14 sessions de formation en visioconférence**
- ✚ **32 Dates MSP** (*Mise en situation pédagogique*), une session avec présence physique des candidats va être proposée, mais ne pourront y assister que les stagiaires des Clubs du Val de Marne
- ✚ **Constat : beaucoup d'absentéisme, sur les sessions plusieurs candidats « hors VDM »**
- ✚ **Information : Possibilité pour les Clubs de prendre un apprenti BMF dans leur club** (*Avoir moins de 29 ans et être demandeur d'emploi*)

### **Estelle BATHENAY, Vice-Présidente, fait un point sur le Football en Milieu scolaire et les différentes actions :**

- ✚ Revient sur la détection de la Section de Boissy Saint Léger « Collège Blaise Cendrars » :  
80 enfants présents en présence de la cheffe d'établissement
- ✚ Informe du partenariat « Féminin » Ivry – Ca Vitry – Signature officielle de la convention le Lundi 7 Juin 2021
- ✚ Section sportive Orly : dispositif qui fonctionne bien et qui doit être encore plus connu via une communication plus efficace tout au long de l'année de la part du District.
- ✚ Section sportive Créteil : Ouverture d'une SSS Foot féminin sur le collège Simone de Beauvoir.

Elle attend la réunion avec le LPIFF sur les Sections Sportives pour exposer les difficultés rencontrées et échanger.

### **Intervention de M. Jean-Jacques FOPPIANI :**

- ✚ Convention de partenariat signée lundi 7 juin fin de matinée entre le Collège Henri Wallon à Ivry et le CA Vitry pour Co-animer une classe à horaires aménagés option Football Féminin à compter de septembre 2021 jusqu'à juin 2022.  
Un 2ème objectif : Constituer pour décembre le dossier pour la création d'une section sportive scolaire féminine au sein du collège Henri Wallon  
*Détection sur le terrain de sports annexe au collège les 7/06 et 10/06 2021 matinée et après-midi auprès de toutes les classes CM2 d'Ivry pour faire le recrutement pour la saison scolaire à venir en présence de membres du CA Vitry et du District (Estelle BATHENAY et Denis TURCK).*
- ✚ Par ailleurs, en tant que membre du Bureau et Comité Directeur de l'OMS de Vitry, une commission a été constituée pour la création dans les collèges ou Lycées de Vitry de classes à horaires aménagés ou de classe de section sportive scolaire regroupant divers membres d'associations sportives tout sport de Vitry. Dans ce cadre une visioconférence sur 2 dates est programmée les 15 et 23 juin 2021 en présence des chefs -fes d'établissements scolaires de Vitry-sur-Seine et de l'Office Municipal des Sports de Vitry-sur-Seine, composé de 35 Associations sportives, a créé une commission Sport-études pour étudier la possibilité de développer des Sections Sportives Scolaires ou des Classes à Horaires Aménagés sur Vitry-sur-Seine.

### Le souhait étant de :

- ✓ présenter un projet commun qui pourra s'inscrire dans le projet de l'établissement, au profit de leurs élèves en collaboration avec votre équipe éducative.
- ✓ favoriser la réussite scolaire et l'accès au sport pour tous.
- ✚ Convention : CA Vitry, ASUM Vitry et OC Ivry pour tous nos jeunes garçons et filles de U6 à U20 et les Seniors féminines, si groupement accordé, le nom du groupement sera : **CA Vitry 94.2**

## POINT SUR L'ARBITRAGE

### Intervention de JOSE DIAS, Président de la CDA :

1/ Point sur les effectifs théoriques de la saison 2021/2022 (21 départs dans le D 75)

- D1 : 15 D2 : 25 D3 : 20 D4 : 33 AA : 20 DIVERSIFIÉ : 18 JAD : 34

*Les promotions d'arbitres, selon les besoins, seront basées sur les classements 2019/2020.*

2/ Validation de l'organisation et de la composition CDA, Equipe Technique Départementale d'Arbitrage Val-de-Marne (ETDA) et Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage Val-de-Marne (CDPA)

3/ Calendrier 2021/2022 : pas de réunion de fin de saison en raison du contexte ; réunion de début de saison le 7 septembre ; rythme d'une CDA par mois maintenu ; la CDA organisera une Formation Initiale en juillet 2021 ; la formation de la FAR (Ligue) se poursuit.

4/ La CDA proposera des modifications au Règlement Intérieur

5/ Prochaine CRA le 12 juin à Morfondé ; Séminaire CDPA et ETDA le 19 juin à Morfondé

## DIVERS & TOUR DE TABLE

### **Estelle BATHENAY :**

- ✚ Propose que pour l'appellation pour « Football Féminin » soit remplacé par : « Pratique Féminine »  
*Le Comité valide.*
- ✚ Informe qu'elle ne sera pas présente courant juin, départ à Vichy (*Jury CAPES*)

### **Régis ETIENNE :**

- ✚ Location du terrain : va proposer des devis pour les travaux prévus (Box, Toilettes)
- ✚ Revient sur le dossier CNOSF – Pas de retour pour le moment sur une éventuelle saisie auprès du tribunal administratif
- ✚ Revient sur le décès de la femme de M. SOREL (Proposition d'une action commune UNAF/District)  
*Accord du Comité.*
- ✚ Informe qu'il sera présent à la réunion des Commissaires du jeudi 3 Juin 2021

### **Lili FERREIRA :**

- ✚ Informe de la journée « rangement sous-sol » au District (10.06.21)

**PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION**  
**Mercredi 30 juin 2021 en Présentiel**

Le Président,  
**Denis TURCK**

Le Secrétaire Général,  
**Patrick DARDENNES**



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

### REUNION DU MARDI 01 JUIN 2021 VISIOCONFERENCE

**Présents :** M. J. DIAS (PRESIDENT), MELLE J. BARROCAS, MM M. ABED, B. FOLTIER, N. SAADA, F. GALLONDE, J. CROISE, N. RIT, L. FILIN, A. BCHIR, D. DUPUIS, A. AISSAOUI, J. CARLIER.

**Assiste :** M. R. ETIENNE.

**Excusés :** MM. R. ZAMO, J. REBELO, I. GRADINARI.

#### INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « absents-présents », la réunion est ouverte à 20h30. L'ordre du jour est le suivant :

- Courriers
- Organisation CDA 2021/2022
- Formation Initiale Accélérée en juillet
- Règlement Intérieur 2021/2022
- Renouvellement des dossiers médicaux pour la saison 2021/2022 - RAPPEL
- Questions diverses et tour de table

#### COURRIERS

Courrier de M. El KHATTARI Abdelhai pour intégrer le pool d'observateurs du Football à 11. La CDA valide à l'unanimité sa candidature et la propose au Comité Directeur.

Courrier de M. MERCOU Thomas pour intégrer la CDA. José DIAS se rapproche de lui pour suite à donner.

#### ORGANISATION CDA 2021/2022

Suite à la consultation menée en interne et en fonction des différents retours, José DIAS présente à l'ensemble des membres présents l'organisation de la CDA pour la saison prochaine. Cette nouvelle organisation sera présentée aux arbitres lors de la réunion de début de saison.

#### FORMATION INITIALE ACCELEREE EN JUILLET

Il est proposé d'étudier la faisabilité d'organiser une FIA en Juillet. Nabil SAADA est en charge de vérifier la disponibilité des formateurs pour les week-ends des 03/04 & 10/11 juillet et se rapproche d'Igor GRADINARI afin d'informer la ligue qui s'occupe de la partie administrative.





## REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022

La CDA propose l'amendement des points suivants pour le prochain Comité Directeur du District

<p><u>4.2. PROMOTIONS ET RETROGRADATIONS</u></p> <p><del>La ou les catégories choisies par la CDA sont classé(es) sur la base de la moyenne des classements des observateurs par points durant la saison en cours, selon les dispositions en vigueur approuvées par la CDA.</del></p> <p><del>Dans ce cas, chaque observateur observe chaque Arbitre. Le cas échéant :</del></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><del>• Si un observateur s'avère indisponible avant la fin de la saison sans avoir la possibilité d'observer tous les Arbitres, la CDA ne prendra pas en compte ses observations lors du classement de fin de saison</del></li> <li>• Si un arbitre s'avère indisponible avant la fin de la saison, il doit tout mettre en œuvre pour être observé par tous les observateurs au moins une fois. A défaut, la CDA statuera et prendra la décision qui lui semble la plus juste et la plus appropriée pour maintenir l'intégrité du classement</li> </ul>	<p><u>4.2. PROMOTIONS ET RETROGRADATIONS</u></p> <p>Afin d'évaluer les arbitres, ceux-ci sont observés. Le nombre d'observation est défini en annexe 7.</p> <p>Quelle que soit la catégorie, la notation est par point (et non par rang) et ce même s'il y a plusieurs observations, ce qui se traduit en pratique par une observation, une note comprise de 0 à 20 ; deux observations, deux notes comprises entre 0 et 20, etc...</p> <p>Si un arbitre s'avère indisponible avant la fin de la saison, il doit tout mettre en œuvre pour être observé au moins une fois. A défaut, la CDA statuera et prendra la décision qui lui semble la plus juste et la plus appropriée pour maintenir l'intégrité du classement.</p> <p>Si un arbitre est déclaré indésignable suite à une ou plusieurs épreuves de QCM, il sera exceptionnellement désigné sur une rencontre afin d'être observé au moins une fois. A défaut, la CDA statuera et prendra la décision qui lui semble la plus juste et la plus appropriée pour maintenir l'intégrité du classement.</p>												
<p><u>5.1. CONTROLE DES CONNAISSANCES THEORIQUES</u></p> <p>La CDA organise chaque saison un contrôle de connaissances théoriques et deux QCM. L'épreuve est définie par la CDA en début de saison.</p> <p><del>Elle peut définir une note minimale au dessous de laquelle l'Arbitre n'est plus désignable jusqu'à la fin de la saison et est rétrogradé en division inférieure en fin de saison.</del></p> <p><del>Une note minimale pour le QCM est fixée à 8/20. En cas de non participation, ou d'échec, l'Arbitre ne sera plus désignable sur une compétition officielle jusqu'à la fin de la saison. Cependant, pour cet examen il ne sera pas rétrogradé en division inférieure en fin de saison. Exclusivement ledit contrôle de connaissances théoriques fera l'objet d'une application stricte sensu de cette disposition réglementaire.</del></p> <p>La CDA fixe pour chaque saison au moins 3 sessions d'organisation (pour le test théorique) et deux sessions d'organisation (pour les QCM) afin que les Arbitres remplissent les nécessités réglementaires.</p>	<p><u>5.1. CONTROLE DES CONNAISSANCES THEORIQUES</u></p> <p>La CDA organise chaque saison un contrôle de connaissances théoriques et deux QCM. L'épreuve est définie par la CDA en début de saison.</p> <p>Une note minimale pour chaque QCM est fixée à 8/20.</p> <table border="1" data-bbox="845 1590 1516 1747"> <tr> <td>1er QCM</td> <td>Non fait ou Note &lt;08/20</td> <td>Note&gt;=08/20</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Non désignable jusqu'au prochain QCM</td> <td>Désignable</td> </tr> <tr> <td>2nd QCM</td> <td>Non fait ou Note &lt;08/20</td> <td>Note&gt;=08/20</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Non désignable jusqu'à la fin de saison</td> <td>Désignable</td> </tr> </table> <p>Si un arbitre est déclaré indésignable suite à une ou plusieurs épreuves de QCM, cf. 4.2</p> <p>La CDA fixe pour chaque saison au moins 2 sessions d'organisation (pour le test théorique) et deux sessions d'organisation (pour les QCM) afin que les Arbitres remplissent les nécessités réglementaires.</p>	1er QCM	Non fait ou Note <08/20	Note>=08/20		Non désignable jusqu'au prochain QCM	Désignable	2nd QCM	Non fait ou Note <08/20	Note>=08/20		Non désignable jusqu'à la fin de saison	Désignable
1er QCM	Non fait ou Note <08/20	Note>=08/20											
	Non désignable jusqu'au prochain QCM	Désignable											
2nd QCM	Non fait ou Note <08/20	Note>=08/20											
	Non désignable jusqu'à la fin de saison	Désignable											



<p><u>7.1.2 Promotions</u></p> <p>N/A</p>	<p><u>7.1.2 Promotions</u></p> <p>A l'issue de la saison 2021/2022, les arbitres assistants seront répartis en 2 groupes, afin de créer les catégories AA1 &amp; AA2. Les 8 premiers arbitres classés seront affectés en catégorie AA1 à l'issue de la saison 2021/2022, Les arbitres classés ensuite seront intégrés à la catégorie AA2.</p>
<p><u>Article 10 : Qualification et Renouvellement des Licences</u></p> <p><del>En fin de saison, la CDA adresse aux Arbitres, sous son contrôle, une fiche de renseignements sur laquelle ces derniers indiquent leurs disponibilités pour la saison suivante. Ce questionnaire doit être retourné avant le 15 juillet, le 16 si le 15 juillet est un Dimanche. Le non-respect de cette disposition entraîne l'application des dispositions de l'Annexe 5 du présent Règlement. Les consignes administratives définies à l'Annexe 3 doivent également être respectées. L'Arbitre a l'obligation de fournir un dossier médical conforme à celui fixé par la Commission Médicale du District. Tout Arbitre de District dont la situation au 31 janvier n'est pas conforme à ces dispositions ne fait plus partie de l'effectif arbitral.</del></p>	<p><u>Article 10 : Qualification et Renouvellement des Licences</u></p> <p>La CDA invite les arbitres à renouveler au plus tôt leurs licences ainsi que leurs dossiers médicaux, étant entendu que pour participer au test physique, le dossier médical de l'arbitre doit être validé par le médecin du District. Les consignes administratives définies à l'Annexe 3 doivent être respectées.</p> <p>L'Arbitre a l'obligation de fournir un dossier médical conforme à celui fixé par la Commission Médicale du District. Tout Arbitre de District dont la situation au 31 janvier n'est pas conforme à ces dispositions ne fait plus partie de l'effectif arbitral.</p>
<p><u>ANNEXE 1</u> <u>2. Candidature</u></p> <p><del>Toute candidature à la fonction d'arbitre doit parvenir au secrétariat du District :</del></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><del>• Soit par l'intermédiaire d'un club</del></li> <li><del>• Soit individuellement</del></li> </ul> <p><del>La demande doit être signée du candidat et, dans le cas où elle est effectuée par l'intermédiaire d'un club, du Président de ce dernier.</del></p>	<p><u>ANNEXE 1</u> <u>2. Candidature</u></p> <p>Les candidatures sont maintenant gérées par la ligue de PARIS Ile de France.</p> <p>Veuillez-vous référer au site internet : <a href="https://paris-idf.fff.fr/">https://paris-idf.fff.fr/</a> onglet formation</p>
<p><u>ANNEXE 2</u> <u>2. Obligations / Réussites / Echecs / Non-participation</u></p> <p>Les arbitres sont tenus d'effectuer, chaque saison, un test physique. La CDA fixe une date d'épreuve pour réaliser ce test. Sa réussite à cette occasion conditionne la poursuite des désignations. A compter de la date du premier test, pour être désignables, les arbitres doivent avoir réalisé avec succès les épreuves. A l'issue des <del>trois</del> sessions organisées, les arbitres et assistants, en situation de non-participation (hors raisons médicales), ne sont plus désignables jusqu'au terme de la saison. Les modalités de réalisation du test physique dépendent de la catégorie de l'Arbitre.</p>	<p><u>ANNEXE 2</u> <u>2. Obligations / Réussites / Echecs / Non-participation</u></p> <p>Les arbitres sont tenus d'effectuer, chaque saison, un test physique. La CDA fixe une date d'épreuve pour réaliser ce test. Sa réussite à cette occasion conditionne la poursuite des désignations. A compter de la date du premier test, pour être désignables, les arbitres doivent avoir réalisé avec succès les épreuves. A l'issue des <b>deux</b> sessions organisées, les arbitres et assistants, en situation de non-participation (hors raisons médicales), ne sont plus désignables jusqu'au terme de la saison. Les modalités de réalisation du test physique dépendent de la catégorie de l'Arbitre.</p>



## ANNEXE 2

### 2. Obligations / Réussites / Echecs / Non-participation

La CDA fixe a minima et pour chaque saison 3 sessions d'organisation afin que les Arbitres remplissent les nécessités réglementaires. Les Arbitres et Arbitres Assistants ont l'obligation de réussir à l'une des sessions pour demeurer désignables.

En cas d'échec, l'Arbitre ou l'Arbitre Assistant peut se présenter ~~aux sessions suivantes~~. Au 15 décembre de la saison en cours, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant devra réussir le test physique de sa catégorie d'affectation.

En cas d'échec (test terminé en réalisant un minima) :

- Dans l'éventualité où un arbitre échoue au test de sa catégorie de référence mais qu'il réussit un test d'une catégorie inférieure, la CDA le désigne dans la catégorie où il a réussi le test physique, en attendant que l'arbitre ou l'assistant réussisse le test physique de sa catégorie
- Si à l'issue des ~~trois~~ sessions organisées, l'arbitre ou l'assistant n'a pas réussi le test de référence de sa catégorie, il sera intégré dans la catégorie où il aura réussi son test physique

En cas d'échec (test abandonné sans réaliser un minima) :

- Il est rétrogradé en division inférieure en fin de saison
- L'arbitre sera intégré temporairement à la catégorie Départemental 5, pour être désigné selon les besoins de la CDA

Pour les jeunes arbitres et les arbitres opérant sur les compétitions du Dimanche Matin, la CDA choisit le niveau où l'arbitre en situation de non présentation sera désigné.

## ANNEXE 2

### 2. Obligations / Réussites / Echecs / Non-participation

La CDA fixe a minima et pour chaque saison 2 sessions d'organisation afin que les Arbitres remplissent les nécessités réglementaires. Les Arbitres et Arbitres Assistants ont l'obligation de réussir à l'une des sessions pour demeurer désignables.

En cas d'échec ou d'absence, l'Arbitre ou l'Arbitre Assistant peut se présenter **à la session suivante**. Au 15 décembre de la saison en cours, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant devra réussir le test physique de sa catégorie d'affectation.

En cas d'échec (test terminé en réalisant un minima) :

- Dans l'éventualité où un arbitre échoue au test de sa catégorie de référence mais qu'il réussit un test d'une catégorie inférieure, la CDA le désigne dans la catégorie où il a réussi le test physique, en attendant que l'arbitre ou l'assistant réussisse le test physique de sa catégorie
- Si à l'issue des **deux** sessions organisées, l'arbitre ou l'assistant n'a pas réussi le test de référence de sa catégorie, il sera intégré dans la catégorie où il aura réussi son test physique

En cas d'échec (test abandonné sans réaliser un minima) **ou absence** :

- Il est rétrogradé en division inférieure en fin de saison
- L'arbitre sera intégré temporairement à la catégorie Départemental 4, pour être désigné selon les besoins de la CDA

Pour les jeunes arbitres et les arbitres opérant sur les compétitions du Dimanche Matin, la CDA choisit le niveau où l'arbitre en situation de non présentation sera désigné selon les besoins de la CDA.



<p><a href="#">ANNEXE 3</a> <a href="#">9. Coordonnées de l'arbitre :</a></p> <p>Inexistant</p>	<p><a href="#">ANNEXE 3</a> <a href="#">9. Coordonnées de l'arbitre :</a></p> <p>L'arbitre en activité a le devoir d'informer la CDA dans les plus brefs délais de tout changement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De ses coordonnées téléphoniques</li> <li>• De son email</li> </ul> <p>Il appartient également à l'arbitre de vérifier régulièrement ses emails, vérifier ses spams ou encore vérifier si sa boîte email n'est pas pleine.</p> <p>La CDA ne peut être tenue pour responsable si l'arbitre ne l'a pas informé dans les temps. Pour rappel, la plupart des communications se font par e-mail (événement, test physique, QCM, etc...)</p>
<p><a href="#">ANNEXE 3</a> <a href="#">4.1 Compétitions départementales</a></p> <p>Il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport d'arbitrage au District au plus tard 48h (et dans tous les cas avant mardi 12h00) après la rencontre dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exclusion</li> <li>• Arrêt prématuré de la rencontre</li> <li>• Débordements Envahissement du terrain</li> <li>• Réserve technique</li> <li>• Réserve administrative</li> </ul> <p>Ce rapport d'arbitrage dûment rempli est accessible en ligne via votre espace myFFF (<a href="https://www.fff.fr/myfff/rapports-observation">https://www.fff.fr/myfff/rapports-observation</a>). Il doit être rédigé et envoyé dans les délais impartis. En cas de défaillance technique du site, veuillez envoyer un email avec votre rapport d'arbitrage en fichier Word dûment rempli et dans les délais impartis (non manuscrit) en pièce jointe par EMAIL : <a href="mailto:cda@districtvaldemarne.fff.fr">cda@districtvaldemarne.fff.fr</a></p> <p><b>Ne pas oublier de mettre le rapport en pièce jointe.</b></p> <p><a href="#">4.2 Compétitions LPIFF</a></p> <p>Valable pour tous les Arbitres Départementaux désignés sur les compétitions régionales. Après chaque rencontre de niveau régional gérée par la Ligue, il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport d'arbitrage au Département des Activités Sportives au plus tard 48h</p>	<p><a href="#">ANNEXE 3</a> <a href="#">4.1 Compétitions départementales</a></p> <p>Il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport d'arbitrage au District au plus tard 48h (et dans tous les cas avant mardi 12h00) après la rencontre dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exclusion</li> <li>• Arrêt prématuré de la rencontre</li> <li>• Débordements Envahissement du terrain</li> <li>• Réserve technique</li> <li>• Réserve administrative</li> </ul> <p>Ce rapport d'arbitrage dûment rempli est accessible en ligne, <b>via le portail des officiels</b> (<a href="https://officiels.fff.fr">https://officiels.fff.fr</a>). Il doit être rédigé et envoyé dans les délais impartis. En cas de défaillance technique du site, veuillez envoyer un email avec votre rapport d'arbitrage en fichier Word dûment rempli et dans les délais impartis (non manuscrit) en pièce jointe par EMAIL : <a href="mailto:cda@districtvaldemarne.fff.fr">cda@districtvaldemarne.fff.fr</a></p> <p><b>Ne pas oublier de mettre le rapport en pièce jointe.</b></p> <p><a href="#">4.2 Compétitions LPIFF</a></p> <p>Valable pour tous les Arbitres Départementaux désignés sur les compétitions régionales. Après chaque rencontre de niveau régional gérée par la Ligue, il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport d'arbitrage au Département des Activités Sportives au plus tard 48h</p>



après la rencontre dans le cas d'exclusion, d'un arrêt prématuré de la rencontre, de débordements, d'invasions du terrain, de réserve technique, de réserves administratives, etc

Ce rapport d'arbitrage dûment rempli est accessible en ligne, via votre espace myFFF (<https://www.fff.fr/myfff/rapports-observation>). Il doit être rédigé et envoyé dans les délais impartis. En cas de défaillance technique du site, veuillez envoyer un email avec votre rapport d'arbitrage en fichier Word dûment rempli et dans les délais impartis (non manuscrit) en pièce jointe par EMAIL : [rapport@paris-idf.fff.fr](mailto:rapport@paris-idf.fff.fr)  
**Ne pas oublier de mettre le rapport en pièce jointe.**

après la rencontre dans le cas d'exclusion, d'un arrêt prématuré de la rencontre, de débordements, d'invasions du terrain, de réserve technique, de réserves administratives, etc

Ce rapport d'arbitrage dûment rempli est accessible en ligne, **via le portail des officiels** (<https://officiels.fff.fr>). Il doit être rédigé et envoyé dans les délais impartis. En cas de défaillance technique du site, veuillez envoyer un email avec votre rapport d'arbitrage en fichier Word dûment rempli et dans les délais impartis (non manuscrit) en pièce jointe par EMAIL : [rapport@paris-idf.fff.fr](mailto:rapport@paris-idf.fff.fr)  
**Ne pas oublier de mettre le rapport en pièce jointe.**

ANNEXE 5  
2. Bonification

Des bonifications complémentaires peuvent être octroyées pour valoriser les participations aux rassemblements organisés par la CDA.

Cas	Objet	Bonus
Cas n°1	Participation aux réunions d'informations (Réunion de début & fin de saison)	3 pts
Cas n°2	Participation aux examens de début de saison (hors rattrapage*)	5 pts
Cas n°3	Participation à l'ensemble des formations continues (renforcement des acquis)	5 pts
Cas n°4	Investissement dans le tutorat (accompagnement)	10 pts

ANNEXE 5  
2. Bonification

Des bonifications complémentaires peuvent être octroyées pour valoriser les participations aux rassemblements organisés par la CDA.

Cas	Objet	Bonus
Cas n°1	Participation aux réunions d'informations (Réunion de début ou fin de saison)	3 pts



ANNEXE 5 MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS			ANNEXE 5 MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS		
Cas	Objet	Malus	Cas	Objet	Malus
Cas n°1	Feuille de match mal rédigée (FMI et papier)	5 pts	Cas n°1	Feuille de match mal rédigée (FMI et papier)	5 pts
Cas n°2	Rapport non parvenu dans les 48 heures	5 pts	Cas n°2	Rapport non parvenu dans les 48 heures	5 pts
Cas n°3	Erreur administrative ou technique entraînant une réserve fondée	8 pts	Cas n°3	Erreur administrative ou technique entraînant une réserve fondée	8 pts
Cas n°4	Absence en commission de discipline ou d'appel	10 pts	Cas n°4	Absence en commission de discipline ou d'appel	10 pts
Cas n°5	Manquements aux devoirs, irrégularités administratives répétées, comportement incompatible à la fonction.	Non désignation à titre conservatoire (convocation CDA)	Cas n°5	Manquements aux devoirs, irrégularités administratives répétées, comportement incompatible à la fonction.	Non désignation à titre conservatoire (convocation CDA)
Cas n°6	Déconvocation et/ou refus suite à une désignation à une Finale du Val-de-Marne sans justification recevable	10 pts	Cas n°6	Déconvocation et/ou refus suite à une désignation à une Finale du Val-de-Marne sans justification recevable	2 week-ends de non-désignation

### RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS MEDICAUX POUR LA SAISON 2021/2022 - RAPPEL

La CDA vous rappelle que le dossier médical 2021/2022 a été adressé par mail à chaque arbitre.

Pour rappel, le dossier médical peut être retourné à la CDA de deux manières :

- Le dépôt au siège du District (en mains propres à Igor Gradinari)
- L'envoi par courrier au siège du District (ou par mail à [cda@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:cda@districtvaldemarne.fff.fr))

Dans les deux cas, pensez à faire une copie (et à la conserver) de votre dossier avant envoi.

**IMPORTANT : Votre dossier médical doit nous parvenir en une seule fois. Tout envoi partiel ou incomplet ne sera pas traité.**

### QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE

Après un tour de table, la séance est levée à 23h30.

**PROCHAINE SEANCE : LUNDI 28 JUIN 2021 20H30**

Le Secrétaire de séance  
Nicolas RIT

Le Président  
José DIAS